

**Groupe de travail avec les organisations syndicales du 06 juillet 2020
Actualités du secteur public local**

Fiche n° 2 – Marché « approvisionnement - dégage ment »

1/ Rappel du périmètre du marché « approvisionnement / dégage ments »

Ce marché vise divers usagers « institutionnels », qui se rendent dans les centres des finances publiques pour :

- s'approvisionner en numéraire (pour constituer un fond de caisse ou pour payer des dépenses) ;
- dégager du numéraire pour qu'il soit crédité sur leur compte.

Une prestation d'approvisionnement et de dégage ment en numéraire est actuellement assurée par La Banque Postale (solution « Illicode sacs scellés »), partenaire bancaire historique de la DGFIP, au profit de certains postes comptables et régisseurs. Cette prestation a été mise en concurrence, en conformité avec le code des marchés publics.

Les catégories de remettants qui utiliseront cette prestation sont les suivants :

- les comptables publics de la DGFIP (caisses résiduelles) ;
- les comptables publics de la direction générale des douanes et des droits indirects ;
- les agents comptables des établissements publics ;
- les régisseurs d'avances et de recettes ;
- les clients de la Caisse des dépôts et consignations (activité de préposé).

2/ Qualité de l'offre et décision d'attribution

Le maillage territorial est globalement satisfaisant et supérieur à l'exigence minimale fixée dans le marché (2 000 points de contact) : 3 267 bureaux de poste sont en effet proposés.

Le prestataire s'engage à ouvrir ses points de contact au minimum 15 heures par semaine et à accueillir les remettants durant l'ensemble des horaires d'ouverture de ses points de contact.

Le prestataire accepte dans ses points de contact une remise des fonds sous un contenant sécurisé et pratique (sac scellé...) avec notamment une remise de monnaie métallique seule possible (sans que cette monnaie soit accompagnée de billets). Pour des raisons de sécurité, il n'est pas prévu un comptage en face à face lors d'un dégage ment, cette facilitation étant déjà mise en œuvre le cadre de l'actuel dispositif ILLICODE sacs scellés.

Les autres points positifs à souligner sont les suivants :

- ✓ l'habilitation des futurs déposants se fera au moyen d'une plate-forme internet, ce

qui constitue un progrès par rapport au fonctionnement actuel ;

- ✓ la procédure d'approvisionnement est simplifiée et normée grâce à l'utilisation de cette plate-forme, qui permet la production automatique d'un badge valable une seule fois, dès validation par la direction locale ;
- ✓ la gestion des écarts de comptage, point de fragilité de la prestation actuelle, a également été améliorée et permettra aux services comptabilités des DR-DDFIP de connaître immédiatement l'origine d'un écart de comptage à partir du relevé de compte.

Le marché a été notifié le 16 juin 2020 à LBP. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

3/ Calendrier de mise en place de la prestation et période transitoire

Sur le plan technique, l'offre finale de LBP est proche des modalités pratiques de fonctionnement actuel : dispositif « Illicode sacs scellés », bien connu de nos directions. L'accompagnement du réseau dans la mise en place de la prestation devrait en être grandement facilité.

Néanmoins, compte tenu des évolutions liées à la mise en place de la future plate-forme internet et à la gestion des écarts, la mise en place ne devrait pas s'achever avant le printemps 2021.

Durant la période transitoire, la convention État / LBP signée le 13 mars 2014 (modifiée par avenant n° 1) continue à s'appliquer. Les déposants publics seront incités à basculer dans le dispositif « Illicode sacs scellés » dans le cadre de la convention actuelle et sans attendre le printemps 2021, de manière à diminuer progressivement les dégagements aux guichets de la DGFIP.